



NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des assistants concernés par le concours d'accès au grade de Maitre-Assistant Hospitalo-universitaires, que la période de dépôt des dossiers de candidature est fixée

Du 21/12/2023 au 18/01/2024 inclus.

Le dossier (**en double exemplaires**), à déposer au niveau du vice décanat de la post-graduation, comportant les pièces suivantes :

1- Maitre-Assistant Hospitalo-universitaires :

- Fiche de renseignements (A récupérer au **niveau du vice décanat de la post graduation**) .
- Copie du Diplôme d'Etudes Médicales Spéciales, ou du diplôme reconnu équivalent accompagné de l'attestation d'équivalence.
- Copie du document justifiant de la position du candidat vis-à-vis du service National
- Tout documents exigés dans l'annexe n°1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 susvisé, se feront exclusivement sous format numérique à travers un **Flash Disk et un CD (Compact Disc)**.

NB : Ci-joint

- **L'arrêté N° : 17/17** du 21 Décembre 2023, portant l'ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de **Maitre-Assistant Hospitalo-Universitaire**.
- **Annexe N° : 01** de l'arrêté interministériel du 19 Novembre 2009